

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 aout 2023

Commune de Cervières

Séance du 03/08/2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le 03 aout à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 28/07/2023

Présents : VIOUJAS Jean Franck, GRANGERAY Patrice, MAILLET Charles, BLANCHARD Marc, REY Daniel, CLEMENT Gérard, ARNAUD Richard, COLOMB Raymond.

Absents: LIONNET Catherine, FAURE BRAC Marc, FAURE Honorine.

Pouvoir: 0

Secrétaire de séance : GRANGERAY Patrice

Approbation du compte rendu du CM du 22 juin 2023

**Le compte rendu, de la séance du Conseil Municipal du 22/06/2023, n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée présente.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

2023-047 : Aménagement du sentier de l'Alp – Autorisation donnée au Maire pour effectuer une demande d'aide financière à la Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du F.S.S.T

Le Maire rappelle que suite aux dégradations subies par le Pont de l'Alp, un sentier alternatif sur l'autre rive du cours d'eau a été créé.

Cependant le chemin est étroit et afin d'avoir un chemin praticable par tous dans les meilleurs conditions possibles, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise et un engin.

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis qui lui est parvenue et propose le plan de financement suivant :

Financier	Montant HT
Commune de Cervières	1 075.00 €
CCB	1 075.00 €
Total	2 150.00 €

Après cet exposé Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du F.S.S.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Autorise Monsieur le Maire a effectuer la demande d'aide financière auprès de la communauté de communes du Briançonnais dans le cadre du F.S.S.T 2023.

2023-048 : Autorisation de signature de convention – Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de l'opération de travaux de restauration de la Chapelle du Bourget, la commune souhaite lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire.
Afin de pouvoir procéder à la collecte de dons, une convention avec la Fondation du Patrimoine (en annexe à la présente délibération) doit être signée.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2023-049 : DM3 – M 57 - Correction irrégularité budget

Le responsable du SGC de Briançon s'est aperçu d'une irrégularité sur le budget principal de la commune et nous demande de la corriger.

Il s'agit d'une erreur de prévision concernant la vente de terrains qui ont été inscrite à la fois en fonctionnement et en investissement

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-824 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €
Total Général		-100 000.00 €		-100 000.00 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Approuve la décision modificative

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2023-050 : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour les travaux de renouvellement du Mélézin.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de forêt et de la filière bois, la commune souhaiterait procéder à une opération de régénération du mélèze dans la forêt communale avec l'ONF.

Pour ce faire, une opération de décapage du sol doit être effectuée, sur deux ans pour permettre un renouvellement du mélèzin dont la pérennité soit assurée.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Tableau des couts

Prestation (décapage)	Unité	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT
Travaux en Automne 2024	ha	2.5	3 200.00	8000.00
Travaux en Automne 2025	ha	2.5	3 380.20	8 450.00
s/total travaux décapage des Parcelles :				16 450.50
Total travaux :				16 450.50
Panneaux d'informations décapage et financeurs	nb	2	60	120
Assistant Technique à Donneur d'Ordre (15%)	Non facturé			2485.5
Total opération :				16 570.5

Financement

Région Sud	9 942.30 €
Commune de Cervières	6 628.20 €
TOTAL	16 570.50 €

Monsieur le maire propose de faire une demande auprès de la Région Sud de 9 942.30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

APPROUVE le tableau des couts présentés et sollicite une subvention auprès de la Région Sud.

AUTORISE : le maire à faire la demande de subvention.

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente décision.

Divers :

- Monsieur le Vice-Président de l'association Cervières Sports et Fêtes, Gérard FAVRICHON, a informé Monsieur le Maire du projet de l'association d'organiser le samedi 30 septembre un repas après la messe de la Saint Michel. Pour l'organisation de cette fête, il est demandé la mise à disposition de la cour de la nouvelle mairie, d'un point d'eau, d'électricité et de toilettes. Les membres du conseil accueillent favorablement cette initiative.

Cependant, ils ne souhaitent pas dédier la cour de la nouvelle mairie à ce type de manifestation : l'implantation envisagée de marabouts risque d'endommager le revêtement de la cour et l'accès aux toilettes pose un problème de la protection des locaux administratifs. Il est donc proposé que le parking du foyer avec ses toilettes extérieurs et l'accès à la salle polyvalente, soient mis à disposition pour cet événement.

- les premiers rapports de simulation montrent que l'installation du pylône depuis l'emplacement envisagé, le 29 juin dernier au fort des Gondrans serait de nature à améliorer significativement la couverture téléphonie mobile de la haute vallée de la Cerveyrette. A noter que la parcelle sur laquelle cette installation est envisagée n'est pas communale mais propriété de l'Etat. Les demandes d'autorisations sont en cours.

Fin du conseil : 21h45

Le Secrétaire,



